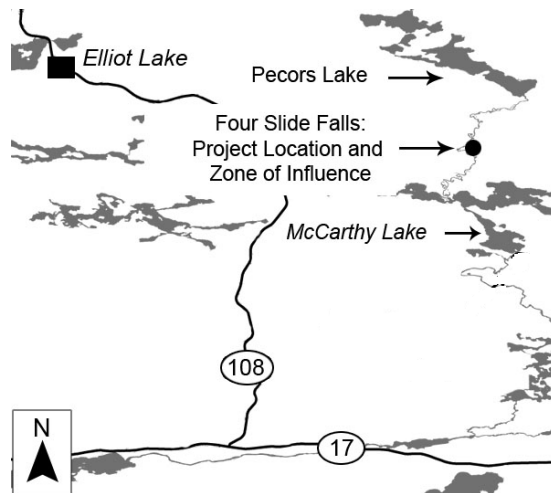


Avis d'achèvement

Projet hydroélectrique Four Slide Falls – Rivière Serpent



Xeneca Power Development Inc. (Xeneca) propose la construction d'une centrale hydroélectrique modifiée au fil de l'eau (Four Slide Falls GS), dont la capacité totale installée est de 7,3 MW. Le projet sera situé sur la rivière Serpent, à environ 15 km à l'est d'Elliot Lake, 7 km aval du Lac Pecors et 4 km amont du Lac McCarthy. Un rapport environnemental a été rédigé en vertu de l'*Évaluation environnementale de portée générale pour des projets d'aménagement hydroélectrique* et de l'*Évaluation environnementale de portée générale relative à des projets d'intendance de ressources et de développement d'installations du MRN*, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. Four Slide Falls GS est un projet sur un aménagement fluvial géré, conformément à l'évaluation environnementale de portée générale. Ce rapport environnemental a été rédigé et révisé dans le cadre d'un processus cohérent avec les deux évaluations environnementales de portée générale et la LCEE. Le rapport environnemental conclut qu'il n'y a aucune conséquence négative suite à l'application des mesures d'atténuation et de gestion adaptative.

Le rapport environnemental sera disponible pour fins de consultation pendant 30 jours dès le 31 août 2011 jusqu'au 29 septembre 2011. Xeneca doit recevoir tous les commentaires par écrit concernant le projet proposé et/ou le rapport environnemental au plus tard le 29 septembre 2011.

Le rapport environnemental peut être consulté au www.xeneca.com.

Une copie papier est disponible dans les lieux publics suivants :

Hôtel de ville

45 route Hillside nord
Elliot Lake, ON P5A 1X5

Bibliothèque municipale d'Elliot Lake

151 avenue Ontario,
Elliot Lake, ON P5A 2T2

Tous les commentaires et toute la correspondance doivent être expédiés à :

Stephanie Hodson
Coordonnatrice des affaires publiques
Xeneca Power Development Inc.
Tél. : 416-590-3077
Courriel : shodsoll@xeneca.com

En vertu du processus énoncé dans l'évaluation environnementale de portée générale, les parties intéressées doivent d'abord régler tous les problèmes en suspens avec le promoteur du projet durant la période de consultation. Dans l'éventualité où les problèmes ne peuvent être réglés, la partie intéressée peut soumettre une demande écrite au ministère de l'Environnement à l'adresse indiquée ci-dessous afin de soumettre une demande d'arrêt de la partie II de la Loi sur l'évaluation environnementale. Une copie de la demande d'arrêt de la partie II peut également être expédiée à Xeneca à l'adresse ci-dessous.

Minister of the Environment
12th Floor, 135 St. Clair Avenue West
Toronto, ON M4V 1P5

Les demandes d'arrêt de la partie II doivent être soumises conformément aux dispositions énoncées dans l'évaluation environnementale de portée générale, et doivent être reçues par le ministère de l'Environnement et Xeneca au plus tard le 29 septembre 2011.

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, à moins d'indications contraires dans la soumission, tous renseignements personnels tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le lieu indiqués dans une soumission feront partie des registres publics à cet égard, et seront divulgués à quiconque en fait la demande.



5255 Yonge Street, Suite 1200
North York, ON M2N 6P4